L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

—o—

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 • CHARTRES • 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Résumant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 76,202—Solomon Bach va ses créanciers—Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés avec cela enregistrés;

Il est ordonné qu'après les avis légaux et la notification aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Solomon Bach, soit individuellement en sous les affaires de la raison sociale de "S. Bach & Son", soit convoquée et tenue, d'après la loi, pardevant Busière Rosen, Esq., notaire, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, 1009 bâtisse de la Banque Hibernia, commençant le 20me jour de juin en l'année 1905, à 10 heures A. M., pour voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de six, douze et dix huit mois de la date de l'homologation de la réunion des créanciers, en parties égales et sans intérêts;

Il est en outre ordonné que Gus. A. Lambias, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les propriétés audit Solomon Bach soient suspendues, tous deux comme audit Solomon Bach individuellement et comme audit S. Bach sous les affaires de la raison sociale de "S. Bach & Son".

(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1905.
Edgar M. Cahn, avocat.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.
11mai—11 18 25—juin 1 10 20

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division A—No 75,946—Albert Cohen va ses créanciers—Ordre Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés avec cela enregistrés;

Il est ordonné qu'après des publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Albert Cohen, soit convoquée et tenue d'après la loi, pardevant Charles Schneidau, notaire, en son étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 15me jour de mai 1905, à 10 heures a. m., pour voter sur la question d'accorder ou de refuser cette application dudit Albert Cohen pour un sursis de un, deux et trois ans, de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Thomas Gilmore, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Albert Cohen, soient suspendues.

Nouvelle Orléans 13 avril 1905.
Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.
Johnston Armstrong, avocat
Nouvelle Orléans, 13 avril 1905.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.
2mai—2 6 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jules Joseph Kunemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 73,830—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Mme Julia Kunemann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Clay & Quintero, avocats.
5 mai—5 9 14

Succession de Veuve Eugenie Henriques.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,519—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chapella, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Dinkelspiel & Hart, avocats.
6 mai—6 10 15

Succession de Veuve Anthony Peters née Sophie Mathis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,174—Division A—Attendu que Henry Peters a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sophie Mathis, veuve de feu Anthony Peters, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Thompson & Walker, avocat.
10 mai—10 14 19

Succession d'Edward Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,026—Division C—Attendu que Henry A. Peyroux, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Barrett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—B. Armbruster, avocat. 5 mai—5 9 14

Succession de Caroline Augustin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,408—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Barbara Phillip, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. G. Brice, avocat.
2 av—2 6 11

Succession de Frederick S. Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,241—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Theresa Savage Keir, Veuve de Frederick S. Lyon et Meyer Harris, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—P. A. Ducros, avocat.
2 mai—3 7 12

Succession de Sam'l Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,253—Division A—Attendu que Mary Keep, veuve de H. Cesar Benedict, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Sam'l Boyd, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Rob't G. Dagué, avocat. 2 mai—3 7 12

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Pelican Insurance Co. en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 37,671—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Young et George Wideman, liquidateurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGlynn, avocat. 11 mai—11 15 20

William D. Seymour versus John E. Byrne Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,6,7—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte trimestriel présenté par Alfred W. Byrne, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Boatner et Manion, avocats.
10 mai—10 14 19

Edward H. Purcell et als versus The Firemen's Insurance Company of Baltimore, Maryland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,080—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander Allison, recevoir dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — McCaleb, McCaleb & Leopold, avocats.
6 mai—6 10 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente importante par le Shérif Civil de Propriété de Valeur du Deuxième District.

Portant les numéros municipaux 818 820 rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon.

Dans un voisinage où la valeur de la propriété foncière a beaucoup augmenté récemment avec les perspectives plus brillantes encore d'une plus grande hausse dans un avenir prochain.

A des conditions faciles de crédit.

Margaret Jacobs vs Christian Jacobs, Jr., No 74,692.

Succession de Christian Jacobs et al., No 31,971, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Divisions C—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 19 avril 1905 et signé le 26 avril 1905, moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires consolidées ci-dessus intitulées, pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er juin 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, connues par les numéros municipaux 818-820 rue Bienville, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans et borné par les rues Bienville, Dauphine, Dauphine et Bourbon, mesurant trente deux pieds à la rue Bienville sur une profondeur de soixante cinq pieds et étant la même propriété acquise par Christian Jacobs de Marie Céleste Christophe et autres par acte pardevant R. L. Tassaret, notaire, le 14 juin 1883 et enregistré dans le livre du Bureau des Aliénations 120, folio 48.

Termes et conditions — Un tiers au plus comptant, la balance en un et deux ans, l'acquéreur devant fournir ses billets au montant égaux, les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garantis par liens de vendeur et hypothèque sur la dite propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer l'intérêt au taux de sept pour cent par an sur le montant entier de l'adjudication de la date de l'adjudication jusqu'à ce que le titre soit délivré et par lui accepté; un dépôt comptant de vingt pour cent requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente incluant des certificats de tout genre aux frais de l'acquéreur.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank E. Rainold, avocat.
29 avril—29—mai 5 12 19 26—juin 1

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1017 rue Touro.

Succession d'Antonio Fornaris.

No 74,538—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Flaride J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—

Mercredi, 7 juin 1905.

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 4 mai 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 375 borné par les rues Touro (autrefois Union) Français, Rampart et St Claude, lequel lot mesure 27 pieds 4 pouces de face sur la rue Touro par 155 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et fait partie du lot original No 60 sur un plan du Faubourg Marigny, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1017 rue Touro.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant E. Bonny, autrefois notaire daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O. livre 100, page 631.

Termes et conditions — La moitié au plus comptant et la balance à un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs, divisée en coupons égaux représentés par des billets des acquéreurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à partait paiement payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion de crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non allemande et de vente sans estimation et 5 0[0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat
7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Samuel B. Stephens

No 75,853—Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 11 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 20 avril 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Libélisation pour recouvrement de terre réclamée comme ayant été irrégulièrement vendue pour taxes N. 1[2 de N. E. 1[4 de la Sec. 29 S. R. 11 O. dans le District de Terres S. O. de la Louisiane, paroisse Calcasieu, La., étant net cinquante neuf 96[100 acres.

Aussi réclamation pour le recouvrement comme ci dessus de N. 1[2 et S. O. 1[4 de la Sec. 6 T. 10 S. R. 10 O. S. O. District de Terres de la Louisiane, paroisse Calcasieu, La., étant net 49[1,79 acres

Aussi 50 actions du stock de la "Louisiana Petroleum and Mining Co.", étant le certificat No 280.

Conditions—Comptant.
Foster & Huff, avocat.
24 avril—24—mai 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire du receveur de la "Farmers Consolidated Dairy Co." en liquidation. No 71,426—Cour Civile de District, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 18 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Un lot de comptes ouverts, d'après l'inventaire en notre bureau.

Conditions—Comptant.
7 mai—7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu en lor de la résidence nouvellement meublée du défunt Eugène Dupré, No 926, avenue du Parc de Ville.

Succession d'Eugène Dupré. — No 75,661—Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—VENDREDI, le 12 mai 1905 à 11 heures a. m., sur les lieux, No 926 Avenue du Parc de Ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 28 avril 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ci-après.

Le contenu entier de la résidence ci-dessus, consistant des comptes: Pianos Weber orgue piano, pendule concon, ameublement de salon, chaises avec fond en cuir, joli ameublement de salon en chêne pour salle à manger, chaises "wicker" et berceuses, tables de centre, grand vase japonais, ornements, grand portemanteaux chaises de vestibule, réfrigérateur en porcelaine opale, grand régulateur phonographe, tapis pour vestibule et escalier, linoleum, sauteuse trente portraits de poisson et de gibier, fourneau à gaz, meubles et ustensiles de cuisine, deux très belles armoires en chêne avec porte à glace, 3 chiffonières en chêne et érable, lit de repos, tables avec dessus en marbre, descentes de lit, nattes, etc. Tous les articles ci-dessus sont presque neufs et dignes d'attention. Aussi dans l'écurie—

1 "Filly", 1 cheval gris, 1 cheval brun, 1 "surrey", 1 buggy, 1 baroucha, 1 wagon à ressorts à quatre roues, 1 "selky" avec roues couvertes en caoutchouc, 1 tilbury, 4 jeux de harnais, 2 selles, environ deux tonnes de foin, 1 grande cabane à chien et matériel, armes en fer, pots de fougères, etc.

Conditions—Comptant, positivement sans limite ou réserve.

STROUDBACK & STERN
Encanteurs, 321 rue Gravier
E. Howard McCaleb, E. Howard McCaleb, Jr., avocats.
30 avril—30—mai 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

D'ADOLPH DUCAS.

No 75,463—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Deux certains lots en portion d'Iota, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 993 et 1,241 (autrefois 28 et 38), d'après le plan de N. Billieux et compagnie, daté le 8 novembre A. D. 1836, et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire, d'après lequel plan les dits lots sont bornés et mesurant comme suit:

L'îlet No 993 est borné par Emilie, Célestin, Gésis et la ligne du Couvent et a cinq lots, lesquels mesurant comme suit:

Le lot numéro un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur, les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurant chacun trente et un pieds et un pouce de face, à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur.

L'îlet No 1241 est borné par les rues Mathilda, Emilie, Force et Vertu et a vingt-deux lots lesquels mesurant comme suit:

Le lot No un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilda sur cent vingt huit pieds de profondeur, les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro onze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Vertu sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro douze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie, sur cent vingt huit pieds de profondeur et façade à la rue Vertu; les lots numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro vingt deux mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur.

Toute la propriété ci-dessus fut acquise par le défunt Adolph Ducas par achat de M. Joseph Barthet, d'après l'acte passé pardevant Jules Massey, ancien notaire dans cette ville, le 23 février A. D. 1837, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 21, folio 414.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WM F. C. DUPLESSIS.

No 75,026—Cour Civile de District—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 11 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 22 mars 1905, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain lot en carré de terre, situé, se trouvant et étant dans le troisième district de cette ville (autrefois connu comme le faubourg Darcantel), désigné comme lot No 3230 (autrefois lot No 86) sur un plan original fait par le voyer de ville, le deuxième jour de mai 1832, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit lot en carré de terre est compris entre les rues Touro (autrefois Union), Bourbon (autrefois Bagatelle), Stephen (Girard et Lombard (autrefois Léonidas) ayant, en mesure anglaise, 319 pieds 8 pouces de face à la rue Touro (autrefois Union), une même façade à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), 309 pieds 8 pouces de face à la rue Stephen (Girard, et une même façade à la rue Lombard (autrefois rue Léonidas), et contenant douze lots numérotés de 356 à 367 les deux inclusivement

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dagué administrateur public.
9 av—9 16 23 30—mai 7 11

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux bâtisses de la rue des Remparts à une petite distance de l'Union Depot, Nos 808-810 rue Sud Rempart, entre les rues Johnson et Delord.

Max Schwartz et als vs Augustus Hirsch, tuteur naturel du mineur Abraham Adler Hirsch.

No 75,947—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur. — JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 5 mai 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, située dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts (maintenant le débarcadère Mobile), Delord (autrefois Promenade Triton), Julie et Dryades, laquelle portion de terre est désignée par le No 6 sur un plan dressé par G. F. Dunbar voyer, le 16 juin 1845, et déposé en l'étude de G. Boudousquié, ancien notaire dans cette ville, et est composée des deux lots de terre ci-après décrits, à savoir:

1° Un lot de terre ayant vingt pieds huit et trois quarts pouces de face à la rue Remparts sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble aussi avec l'usage d'une allée dans le fond dudit lot ayant huit pieds de largeur. 2° Un morceau de terre en face du fond dudit lot, mesurant sur ladite allée, vingt pieds huit et trois quarts pouces, vingt trois pieds plus ou moins, sur la ligne du fond sur une profondeur de vingt six pieds, plus ou moins, sur le côté vers la rue Julie et trente trois pieds plus ou moins sur le côté vers la rue Delord.

Les améliorations sont connues comme le No 806 rue du Rempart, et comprennent une bâtisse substantielle en briques à trois étages, occupée comme salon de bouche et tailleur. Les étages supérieurs sont occupés comme maison garnie, la bâtisse contient quelques 15 chambres, escalier, etc., aussi une bâtisse à deux étages en briques dans le fond, ayant deux chambres, ayant aussi une allée commune dans le fond, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1905, pour $40 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la bâtisse en briques à trois étages, désignée comme l'ancien No 279 Sud Rempart dans cette ville, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, rue du Rempart (autrefois débarcadère Mobile) Delord (autrefois promenade Triton) et Dryades (autrefois rue Philippe) désigné par le No 5 sur un plan déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant 30 pieds 7 pouces et trois quarts d'un pouce de face à la rue Remparts sur cent quarante deux pieds plus ou moins d'une profondeur irrégulière sur la ligne du lot No 4, cent quarante deux pieds un pouce et quatre huitièmes d'un pouce sur la ligne du lot No 6 et vingt et un pieds neuf pouces et sept huitièmes d'un pouce dans le fond.

Les améliorations sont connues comme le No 810 rue Sud Remparts et comprenant une bonne bâtisse en briques à trois étages occupée comme une buvette et maison garnie, les étages supérieurs sont divisés en 13 chambres, aussi une bonne bâtisse en briques dans le fond à deux étages avec 4 chambres. La bâtisse ayant une allée commune suivant la rue Julie, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1905 à $35.00 par mois.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance devant être due en deux portions égales en un et deux ans respectivement après la date de l'adjudication. Les paiements différés devant être représentés par les billets à recevoir, négociables du vendeur, au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes devant contenir la confession du jugement le pacte de non aliénando, 10 pour cent hors-taxe d'avocat, assurance et toutes les autres clauses coutumières de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1905, payer pour le pavage en asphalte et faire un dépôt comptant de dix pour cent.

Les actes de vente pardevant Charles Rosen, notaire aux frais de l'acquéreur.
7 mai—7 14 21 28—juin 8

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Belle splendide bâtisse en briques à quatre étages, maintenant occupée par le "Delta Bag Factory" comme comme

430, 432 et 434 rue Fulton, et
429, 431 et 433 rue Front.

La jolie résidence simple à deux étages No 823 rue St André, entre les rues Annonciation et Laurel.

David J. Glover vs Henry C. Glover et als. No 75,246—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 430 à 434 rue Fulton et 429 à 433 rue Front, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Fulton, Gravier, Foyaux et Sud Front, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan connu comme plan de J. A. Bend, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852.

Le lot 11 mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Sud Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton sur 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 10, et 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot 12.

Le lot 12 mesurant 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton, 21 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Front, sur 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot 11 et 111 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot 13. Sujet au bail.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 823 rue St. André situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre E sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 24 juillet 1875, ledit lot mesurant 43 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St. André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans ou 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, le prix de crédit, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant John C. Davey, Jr, notaire, les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus de leurs enchères les taxes de 1905 et de déposer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.
30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif de meubles de maison usagés, etc., aussi un piano.

In re la mineure Annie Amelia Phillpott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 64,794 — En vertu d'un writ de fieri facias contre Stephen E. Phillpott et en faveur de Jas Phillpott, tuteur datif, pour le bénéfice de la mineure Annie Amelia Phillpott, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, le 11 mai 1905, à 10:30 heures a. m., la propriété ci après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Chartres et Royale.

Un grand assortiment de meubles de maison, divers, etc.

Aussi, un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. L. Gleason, avocat pour la demanderesse en exécution.
6 mai—6 7 12 18

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'une Encoignure d'Affaires

Et de Cottages Doubles

Dans le Quatrième District.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 avril 1905 et signé le 25 avril 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehard et Léonard Rinehard vs Auguste Dorlisa, No 75,796 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure d'affaires des rues Sixième et Chippewa, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant magasin, 4 chambres à coucher, hangar, etc., Nos 2857 et 2859 rue Chippewa.

Le cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Le cottage double en bois à un étage Nos 715 et 717, rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Les trois bâtisses ci-dessus sont sur deux certains lots de terre ceci gus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2 mesurant chacun 28 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Chippewa et Sixième.

La propriété ci-dessus sera vendue séparément d'après l'arpentage et plan exhibé au moment de la vente. Un bon revenage pour affaires ou placement.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 717 et 719 rue Septième, sur un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre C sur un plan fait par D. M. Brosnan, député-voyer de cette ville, en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 11 pouces de face à la rue septième sur 127 pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur, un pied 2 pouces et 4 lignes semblables de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur du lot adjacent sur le côté le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une all